

OFFRE DE FORMATION

Cfdt:

URI GRAND EST

MaFormation Cfdt:

en 1 clic!

En

2024

**la Formation Syndicale
prend un nouvel élan**



SE FORMER, QUOI DE PLUS NATUREL ! Pour connaître, pour comprendre, pour se sentir en confiance et pour agir syndicalement.

La Formation Syndicale est historiquement une priorité pour toute la CFDT et cette priorité se renforce encore en Grand Est.

- En se mobilisant pour répondre à l'ambition du Congrès confédéral de Lyon 2022 de former 3 fois plus d'adhérents/militants par le biais d'une formation confédérée, garante de la qualité et de l'accessibilité de la formation pour tous ;
- En répondant à la demande des Syndicats du Grand Est lors du Congrès de Bischoffsheim pour plus de proximité.

En 2023, de nombreuses complications administratives et logistiques et un manque de ressources d'animation ont pu provoquer quelques difficultés et insatisfactions. Pourtant, grâce à la mobilisation collective des salariés de l'URI GE et militants issus de tous les horizons, nous avons pu répondre à l'essentiel des demandes.

À l'issue de 2 années de renouvellement des Instances Représentatives du Personnel, et pour certains encore à venir, nous allons donner priorité aux formations vous permettant d'exercer vos mandats dans les meilleures conditions. Celles-ci seront élaborées avec les fédérations pour intégrer vos spécificités professionnelles.

2024, marquera le départ d'une nouvelle organisation pour simplifier les modalités d'inscription, pour les participants, les Syndicats, le Pôle Administratif et pour les animateurs de formation.

L'offre que vous allez découvrir n'est pas exhaustive. Des sessions restent à planifier, d'autres seront proposées ultérieurement.

Selon les besoins et demandes exprimées, d'autres sessions ou thématiques peuvent être envisagées.

Une des conditions sera notre capacité à les animer.

Dès mi-janvier, vous trouverez l'ensemble de l'offre sur la plateforme « Ma Formation en 1 clic »

C'est notre capacité à dialoguer, à concilier et à nous mobiliser dans l'intérêt collectif qui nous permettra de relever les défis essentiels :

- être armé face à nos employeurs,
- vous permettre d'exercer vos mandats avec fierté et satisfaction,
- porter les valeurs et les revendications de la CFDT vers des conditions de travail dignes et épanouissantes,
- contribuer à une société plus juste et tournée vers l'avenir.

Le Secteur Formation de l'URI Grand Est se veut un des supports de ce challenge et mobilisera toute son énergie en ce sens.

*Merci à toutes celles et ceux qui y contribuent, ce sera
notre réussite collective -
Carole*

Pour le Secteur Formation : Carole Perrin
Responsable Formation Syndicale URI Grand Est
carole.perrin@grandest.cfdt.fr - 06 81 56 56 92



EN PRATIQUE

- pages 4 à 5** Comment m'inscrire ?
pages 42 à 53 Coût, financement, déplacement, hébergement, les droits à congés de formation, modèles de lettre

IDENTITÉ

- page 6** Bienvenue à la CFDT

ÉLECTIONS

- page 7** Négocier un protocole d'accord préélectoral (PAP)
page 8 Préparer les élections et gagner en représentativité

MANDATS

- page 9** Délégué Syndical - Secteur Privé
pages 10 et 11 CSE plus de 50 - Secteur Privé Formation Économique - Modules 1 et 2
page 12 CSE plus de 50 - Secteur Privé - Comptes et RI du CSE
page 13 CSE entreprises moins de 50 salariés - Secteur Privé
pages 14 et 15 CSE - Missions SSCT
page 16 Qualité de Vie et des Conditions de Travail
page 17 Expérimenter les Espaces de Discussion

COMPÉTENCES TRANSVERSES

- page 18** Faire Adhérer
page 19 Adhérent CFDT, bientôt en retraite
page 20 Le droit du travail, support de l'action syndicale
page 21 Pratiques de négociation
page 22 Cadre de la négociation en entreprise - Secteur Privé
page 23 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)
page 24 Agir pour la Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration
page 25 Communication écrite, focus sur le tract syndical
page 26 Communication orale
page 27 Communication numérique : cadre juridique et usage syndical
page 28 Assister un salarié - Secteur Privé
page 29 Imagin'cadres
page 30 Animer des formations syndicales
page 31 Mission d'accompagnement ARC

SECTEUR PUBLIC

- page 33** Responsable de section - Secteur Public
page 34 Informer et accompagner les agents

À DESTINATION DES RESPONSABLES POLITIQUES

- pages 36 et 37** Gasel Niveau 1 et 2
page 38 Tréso'syndicat
page 39 Repères pour les responsables politiques, actuels ou à venir
page 40 Manager un collectif syndical

Comment s'inscrire ? Pour les sessions de JANVIER et FÉVRIER

MODALITÉS D'INSCRIPTION TEMPORAIRES

JE RECHERCHE MA FORMATION

en vérifiant si je suis éligible ("Pour qui ?").

JE CHOISIS LA FORMATION

qui se déroule au plus proche de mon domicile.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DE MON HÉBERGEMENT ET DU REPAS DU SOIR par la CFDT, à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet. Si je souhaite participer à une session hors critères, je contacte la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr

JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION (téléchargeable aussi sur le site CFDT Grand Est).

Je n'oublie pas de demander l'hébergement si je suis concerné.

J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents qui sont générés par l'adresse mail : GESTION DE LA FORMATION SYNDICALE EN LIGNE CFDT GFoSyEL@cfdt.fr.

Veillez à la paramétrer en "non spam" dans l'application de gestion des mails.

JE FAIS VALIDER MA DEMANDE DE FORMATION PAR MON SYNDICAT

d'appartenance en lui transmettant mon bulletin d'inscription dûment renseigné.

J'ENVOIE MON BULLETIN VALIDÉ

par mail à :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR (privé ou public) **au plus tard 30 jours** avant la date de la session (sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères).

Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.

JE REÇOIS :

- _ **UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION** après validation par le syndicat.
- _ **MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation.
- _ **UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, **par mail après la session.**

JE M'ENGAGE :

- _ **À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas de **désistement*** ou de retard, le plus en amont possible.
 - _ **À FOURNIR UN IBAN AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.
- Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.**

Comment s'inscrire ? Pour les sessions à partir du 1^{er} MARS

FIN DU BULLETIN D'INSCRIPTION

**NOUVEAU
DISPOSITIF À PARTIR
DE MI-JANVIER**

MaFormation Cfdt:
en 1 clic!

J'ACTIVE MON ESPACE ADHÉRENT (si ce n'est pas déjà le cas).

À partir de mi-janvier, je recherche ma formation dans l'espace
« **Ma Formation en 1 clic** » en vérifiant si je suis éligible ("Pour qui ?").

JE CHOISIS LA FORMATION

qui se déroule au plus proche de
mon domicile.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE DE MON HÉBERGEMENT ET DU REPAS DU SOIR par la CFDT, à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet. Si je souhaite participer à une session hors critères, je contacte la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr

JE ME PRÉ-INSCRIS. Le syndicat sera informé de ma demande et devra la valider. Une fois validée par le syndicat, la demande sera enregistrée par le Secteur Formation et **je recevrais un mail de confirmation** via la plateforme « Ma Formation en 1 clic ». **Ce mail comportera différents liens pour compléter les éléments nécessaires à la bonne suite administrative et logistique. Je complète ces éléments le cas échéant.**

JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR (privé ou public) **au plus tard 30 jours** avant la date de la session (sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères).

Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.

JE REÇOIS :

_ **MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation. **Pensez à vérifier dans vos spams.**

_ **UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, par mail après la session.

JE M'ENGAGE :

_ **À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas de **désistement*** ou de retard, le plus en amont possible.

_ **À FOURNIR UN IBAN** au mieux le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.

>> TOUTES CES ÉTAPES SERONT TRÈS LARGEMENT DÉTAILLÉES TRÈS PROCHAINEMENT PAR DES TUTOS <<



(*) En 2023, les désistements ont été extrêmement nombreux. Ils engendrent une surcharge de travail conséquente aux SF et parfois des conséquences financières. Votre formation doit être une priorité. Bien évidemment, nous ne sommes pas toujours maître des aléas, mais nous attirons votre attention sur le nécessaire « engagement » suite à une inscription, tant dans votre intérêt militant que dans le nôtre, pour une bonne gestion administrative et logistique.

Bienvenue à la CFDT

IDENTITÉ

2 jours

**NOUVELLE
VERSION**

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Tout adhérent (militant ou non) des
Secteurs Privés et Publics

OBJECTIFS

- S'approprier les valeurs de la CFDT, ses revendications et son fonctionnement
- Comprendre le sens du syndicalisme d'adhérents

PROGRAMME

- Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- Les valeurs de la CFDT et le sens de son action
- Les priorités revendicatives de la CFDT
- Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- Les mandats donnés par la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

À NOTER

Cette formation est le point de départ ! Vous venez de nous rejoindre ou vous êtes déjà à la CFDT depuis quelques temps, elle est incontournable. Connaître vraiment la CFDT pour donner du sens à votre adhésion, à votre engagement.

08

CHARLEVILLE

22 et 23 mai

10

TROYES

**11 et 12 juin
8 et 9 octobre**

51

REIMS

**6 et 7 mars
17 et 18 septembre**

52

CHAUMONT

**18 et 19 avril
22 et 23 octobre**

52

ST DIZIER

8 et 9 octobre

54

NANCY

**10 et 11 avril
26 et 27 novembre**

55

BAR LE DUC

21 et 22 mars

55

VERDUN

12 et 13 novembre

57

METZ

**2 et 3 mai
24 et 25 septembre**

88

ÉPINAL

**22 et 23 mai
21 et 22 octobre**

68

MITTELWHIR

**5 et 6 mars
14 et 15 octobre**

Négocier un protocole d'accord préélectoral (PAP) - Secteur Privé

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Délégués syndicaux, membres de la délégation de négociation

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus de négociation d'un protocole électoral
- Avoir une lecture critique du projet d'accord
- Savoir utiliser la boîte à outils du négociateur

PROGRAMME

- Rappel de l'enjeu de la représentativité pour l'ensemble de la CFDT
- Les textes qui régissent le processus électoral
- La place du protocole dans le processus électoral
- Le processus de négociation du protocole
- Les outils à disposition du négociateur
- Le lien avec le syndicat

À NOTER

La négociation du protocole pré-électoral est d'une importance capitale pour poser les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise. Elle s'est complexifiée depuis la mise en place des CSE. Étant le point de départ de votre nouvelle mandature, vous devez en mesurer les enjeux.

51

CHÂLONS

3 et 4 avril

54

NANCY

6 et 7 mars

Grand Est

À DÉFINIR

À la demande



Le cycle de renouvellement des CSE arrive presque à son terme, il reste toutefois des élections en 2024. Seules quelques sessions sont programmées, au besoin nous pourrions compléter l'offre. Contactez la responsable formation.

Préparer les élections et gagner en représentativité

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants du Secteur Privé

OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner
- Préparer avec méthode les élections professionnelles
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le plan d'action

À NOTER

Il y aura encore quelques élections en 2024. Pour s'y préparer efficacement, cette formation vous permet d'aborder ce moment crucial de votre parcours.

52

ST DIZIER
26 et 27 mars

57

METZ
12 et 13 mars
À DÉFINIR
À la demande


Nous ne planifions que peu de sessions, mais en cas de besoin supplémentaires, contactez la responsable formation.

Délégué Syndical - Secteur Privé

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Délégués Syndicaux (DS) des entreprises de plus de 50 salariés

OBJECTIFS

- Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
- Inscrire son action dans les valeurs et les orientations de la CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'entreprise
- La place et le rôle du Délégué Syndical dans la CFDT
- Le cadre d'action défini par les règles du Code du Travail
- L'animation de la section syndicale

À NOTER

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents et les salariés, animer la section syndicale. Cette formation vous donnera les moyens de construire et d'endosser votre rôle de Délégué Syndical guidé par les valeurs de la CFDT.

08

CHARLEVILLE

17 au 19 avril

52

ST DIZIER

15 au 17 octobre

54

NANCY

10 au 12 septembre

57

METZ

13 au 15 novembre

88

ÉPINAL

19 au 21 mars

67

68

ALSACE

4 au 6 juin

CSE plus de 50 - Secteur Privé

Formation économique - Module 1/2

MANDATS

3
jours+
2 "option"

Modèle de demande
de congé : M2

POUR QUI ?

Élus titulaires et suppléants, Représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés
- Être acteur du dialogue social

PROGRAMME

- L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- Les attributions et missions dévolues au CSE
- Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- La relation avec les salariés et la CFDT

À NOTER

Cette formation vous permettra d'acquérir les bases et les repères indispensables à l'exercice de votre mandat dans le CSE.

08

CHARLEVILLE

19 au 21 mars

10

TROYES

14 au 16 mai

51

CHALONS

23 au 25 avril

51

REIMS

10 au 12 septembre

52

CHAUMONT

10 au 12 avril

52

ST DIZIER

24 au 26 septembre

54

NANCY

5 au 7 mars

55

BAR LE DUC

21 au 23 mai

57

METZ

11 au 13 juin

88

ÉPINAL

12 et 14 mars

67

SCHILTIGHEIM

5 au 7 mars

68

MITTELWHIR

28 au 30 mai

CSE plus de 50 - Secteur Privé

Formation économique - Module 2/2

MANDATS

Option
2 jours



Modèle de demande
de congé : M2

POUR QUI ?

Élus titulaires et suppléants, représentant Syndical au CSE (RS CSE)

OBJECTIFS

- Comprendre les documents économiques et financiers remis au CSE
- Savoir dialoguer avec la direction sur le champ économique
- Savoir interroger le modèle économique de l'entreprise

PROGRAMME

- Présentation et décryptage des outils d'analyse économique
- L'entreprise et sa performance économique
- Les enjeux financiers de l'entreprise
- Le positionnement en tant qu'interlocuteur économique de la direction
- Le positionnement économique avec les autres domaines d'intervention du CSE

À NOTER

Vous êtes amenés à vous prononcer sur la vie économique de l'entreprise. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec les comptes et repérer les postes budgétaires importants pour analyser la santé économique et sociale de l'entreprise.

08

CHARLEVILLE

22 et 23 mai

10

TROYES

2 et 3 octobre

51

REIMS

19 et 20 novembre

51

CHALONS

25 et 26 juin

52

CHAUMONT

11 et 12 juin

52

ST DIZIER

10 et 11 décembre

54

NANCY

28 et 29 mai

55

BAR LE DUC

17 et 18 septembre

57

METZ

15 et 16 octobre

88

ÉPINAL

16 et 17 avril

67

SCHILTIGHEIM

24 et 25 septembre

68

MITTELWHIR

10 et 11 septembre



DATES PROVISOIRES
en cours de validation

CSE plus de 50 - Secteur Privé

Comptes et RI du CSE

2 jours

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Secrétaires et trésoriers du CSE + 50

OBJECTIFS

- Permettre aux élus d'acquérir les bases légales de gestion des 2 budgets du CSE
- Rédiger un règlement intérieur précisant les procédures indispensables à la sécurisation des flux financiers

PROGRAMME

- Les règles de calcul et d'utilisation des deux budgets du CSE
- Les règles de transparence financière
- Les bases de la comptabilité
- La rédaction du règlement intérieur et des procédures
- Les activités sociales et culturelles et les préconisations de l'URSSAF

À NOTER

En 2014, le législateur a mis en place l'obligation de transparence pour les CE devenus CSE. Cette formation va vous permettre d'acquérir des connaissances pour gérer les comptes du CSE selon la législation applicable mais également de réfléchir à la mise en place de budgets empreints des valeurs CFDT.

51

CHALONS

16 et 17 avril

57

METZ

18 et 19 septembre

CSE entreprises moins de 50 salariés

Secteur Privé

2 jours

Modèle de demande
de congé : M2

POUR QUI ?

Élus CSE entreprises - 50 salariés

OBJECTIFS

- Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés
- Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- Les règles de fonctionnement du CSE
- Les différents outils
- La réunion avec l'employeur
- Le lien avec la section
- Les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- Le lien avec les salariés

À NOTER

Pour porter les réclamations individuelles et collectives des salariés, il faut les rencontrer, les écouter et recueillir leurs demandes.

Grand Est

EN VISIO
12 et 13 mars
2 et 3 octobre
À DÉFINIR
À la demande


S'il y a suffisamment de demandes sur un territoire, des sessions en présentiel pourront être programmées. Faites remonter vos besoins.

CSE - Missions SSCT Niveau 1

Secteur Privé - 2 Sessions

3+2
jours

Modèle de demande
de congé : M3

POUR QUI ?

Tous les élus titulaires et suppléants (entreprise + 50 salariés) et les membres de la Commission SSCT

OBJECTIFS

- S'approprier les attributions et les moyens du Conseil Social et de la Commission Santé Sécurité Conditions Travail
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention
- Identifier le rôle du CS dans les démarches de prévention

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire et normatif
- Les droits et obligations de l'employeur et du salarié
- Les acteurs internes / externes et leurs rôles
- Les moyens de fonctionnement du CSE/CSSCT
- Les droits et prérogatives
- Être acteur du changement et des améliorations en matière de Santé au travail

À NOTER

Élu au comité social ou désigné dans la commission SSCT vous avez un rôle primordial pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

08

CHARLEVILLE

5 au 7 mars
+ 23 et 24 avril

10

TROYES

16 au 18 avril
+ 4 et 5 juin

51

REIMS

12 au 14 mars
+ 23 et 24 avril

52

ST DIZIER

19 au 21 mars
+ 28 et 29 mai

54

NANCY

12 au 14 mars
+ 23 et 24 avril
24 au 26 septembre
+ 5 et 6 novembre

55

BAR LE DUC

15 au 17 octobre
+ 26 et 27 novembre

57

METZ

5 au 7 mars
+ 26 et 27 mars
1 au 3 octobre
+ 14 et 15 novembre

88

ÉPINAL

26 et 27 mars
+ 14 et 15 mai

68

MITTELWHIR

19 au 21 mars
+ 16 et 17 avril
17 au 19 septembre
+ 15 et 16 octobre

CSE - Missions SSCT Compléments

L'offre concernant
le domaine SSCT sera
complétée ultérieurement.

Les contenus sont en cours de
révision et leur appropriation par les
animateurs et formateurs
doit être organisée.

Cela concerne notamment les sessions :

- RPS
- Évaluer et analyser les risques professionnels
- Agir pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privé et Public

OBJECTIFS

- Analyser le contexte et les enjeux de la QVCT
- Revendiquer une démarche prenant en compte la réalité du travail
- Négocier des actions améliorant la QVCT
- Mettre en œuvre et suivre ces actions

PROGRAMME

- L'évolution de la notion de QVCT
- Les Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI) et le cadre réglementaire
- Les enjeux et les domaines de la QVCT
- La démarche
- La QVCT dans la fonction publique
- L'action de la section syndicale
- Les outils de mise en œuvre
- Les accords d'entreprise ou d'établissement

À NOTER

Agir dans l'entreprise sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail, c'est améliorer les conditions de réalisation du travail. Et ce, sur de nombreux aspects tels que l'égalité professionnelle, la santé au travail, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, l'autonomie, l'organisation du travail... Et ainsi, redonner à celui-ci tout son sens.

10

TROYES

16 et 17 octobre

51

CHÂLONS

17 et avril

57

METZ

19 et 20 juin

88

ÉPINAL

29 et 30 mai

67

STRASBOURG

18 et 19 septembre

Expérimenter les Espaces de Discussion (EDD)

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Adhérents/Militants ayant suivi la formation QVCT

OBJECTIFS

- S'approprier la démarche QVCT appliquée aux EDD
- Réaliser un état des lieux
- Négocier un accord de méthode
- Mettre en place et animer un EDD

PROGRAMME

- Le rôle de la section syndicale
- Méthodologie de l'état des lieux
- Finalité de l'accord de méthode
- Conditions de réalisation et de suivi d'un EDD

À NOTER

Le dialogue professionnel nécessite des temps d'échanges entre collègues, avec ou sans le manager, pour parler du contenu, de l'organisation et des conditions de travail. Complémentaire aux actions des IRP, les espaces de discussions prennent en compte le travail tel qu'il est, lui redonnent du sens et améliorent les conditions de sa réalisation.

Si vous souhaitez faire évoluer le dialogue social professionnel et mettre en œuvre un projet donnant la parole à vos collègues, les espaces de discussions sont une solution.

51

CHÂLONS

22 février

54

NANCY

15 février

68

MITTELWHIR

14 mars

**NOUVELLE
VERSION**

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs Public et Privé

OBJECTIFS

- Donner les clefs de compréhension des enjeux du syndicalisme d'adhérents
- Agir individuellement et collectivement à l'essor de la CFDT

PROGRAMME

- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- Les droits de l'adhérent
- La fidélisation des adhérents

À NOTER

Vos élections ont un lien. Vous avez obtenu plus de voix que vous n'avez d'adhérents. Saisissez cette occasion pour convaincre vos sympathisants de rejoindre la CFDT. Elle met l'adhérent au cœur de son action et de son fonctionnement. Mais proposer l'adhésion n'est pas une évidence, venez en comprendre le sens, la méthodologie et les outils pour vous y aider.

08

CHARLEVILLE

23 et 24 avril

10

TROYES

**28 et 29 mai
5 et 6 novembre**

51

REIMS

**3 et 4 avril
26 et 27 novembre**

52

CHAUMONT

**22 et 23 mai
17 et 18 septembre**

52

ST DIZIER

22 et 23 octobre

54

NANCY

**12 et 13 juin
19 et 20 novembre**

55

BAR LE DUC

3 et 4 avril

55

VERDUN

3 et 4 décembre

57

METZ

**14 et 15 mai
8 et 9 octobre**

88

ÉPINAL

**23 et 24 avril
8 et 9 octobre**

68

MITTELWHIR

**16 et 17 avril
1 et 2 octobre**

POUR QUI ?

Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir, responsables de syndicats, délégués syndicaux, responsables de section

OBJECTIFS

- Apporter aux adhérents un service de préparation et d'accompagnement au départ à la retraite
- Donner des informations et des pistes de réflexion pour choisir sa date de départ
- Évaluer ses futurs revenus et définir son projet de vie à l'approche de la retraite
- Donner envie de rester adhérent CFDT Retraités et en faire découvrir le fonctionnement

PROGRAMME

- Les étapes pour préparer sa retraite avant de quitter l'entreprise, le service ou l'établissement
- Les sources et les supports d'informations fiables pour préparer sa retraite
- Les démarches administratives à prévoir et / ou à préparer
- Le projet de vie à la retraite : un nouveau chapitre à écrire.
- La CFDT Retraités

À NOTER

Le passage à la retraite est un moment important de la vie des salariés et des agents. Avec la CFDT, vous pouvez rester adhérent ou militant, et participer ainsi à la construction des actions revendicatives.

08

CHARLEVILLE

12 et 13 mars

10

TROYES

28 et 29 mai

51

REIMS

16 et 17 avril

52

CHAUMONT

18 et 19 juin

54

NANCY

14 et 15 mai

55

BAR LE DUC

9 et 10 avril

88

ÉPINAL

4 et 5 juin

67

STRASBOURG

**16 et 17 avril
10 et 11 octobre**

Le droit du travail, support de l'action syndicale

TRANSVERSE

2 jours

IRT INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé

OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser les sources de droit du travail, dont le Code du Travail dans le cadre des mandats
- Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale

PROGRAMME

- Les sources du droit et les normes sociales
- L'organisation juridictionnelle française et européenne en matière de droit du travail
- Le Code du Travail
- La construction d'un raisonnement juridique pour l'action syndicale

À NOTER

Les sources du droit du travail sont diverses. Leur hiérarchisation a été particulièrement bousculée par les récentes lois. Cette formation doit vous aider à mieux comprendre la hiérarchie des normes et comment appuyer judicieusement votre action syndicale sur le droit du travail.

51

CHÂLONS

5 et 6 mars

57

METZ

10 et 11 septembre

67

STRASBOURG

2 et 3 octobre

Pratiques de négociation

2 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des secteurs privé et public

OBJECTIFS

- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
- S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Le temps de la négociation
- Les suites de la négociation

À NOTER

La négociation fait partie du quotidien de tout militant. Elle est inhérente au syndicalisme réformiste de la CFDT et à sa vision du dialogue social. Cette formation vous amènera techniques et méthodologie pour enrichir votre pratique.

08

CHARLEVILLE

15 et 16 octobre

10

TROYES

14 et 15 mai

51

CHÂLONS

11 et 12 juin

54

NANCY

1 et 2 octobre

57

METZ

13 et 14 novembre

88

ÉPINAL

9 et 10 avril

67

SCHILTIGHEIM

**12 et 13 mars
17 et 18 septembre**

68

MITTELWHIR

**16 et 17 mai
29 et 30 octobre**

Cadre de la négociation en entreprise Secteur Privé

TRANSVERSE

2 jours

IRT INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Délégués syndicaux, membres de la
délégation de négociation

OBJECTIFS

- S'approprier les règles de négociation dans l'entreprise
- Connaître les règles régissant l'application des accords

PROGRAMME

- La hiérarchie des normes
- Les négociations obligatoires selon la taille de l'entreprise
- Les règles de validité des accords
- La rédaction des accords

À NOTER

Les derniers changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale de la CFDT dans l'entreprise. Votre force, pour développer un dialogue social de qualité, réside dans la capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser le contre-pouvoir indispensable pour faire face à l'employeur et faire aboutir les revendications de la CFDT. Quel que soit le sujet de négociations, cette formation vous permettra d'acquérir la base de la réglementation pour rédiger des accords conformes aux dispositions légales.

57

METZ

16 et 17 mai

68

MITTELWHIR

22 et 23 octobre

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

1 jour

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Tous militants et les référents harcèlement sexuel nommés par le CSE

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire régissant la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise
- Identifier et accompagner les victimes et assurer l'interface avec les autres acteurs
- Devenir acteur de la prévention

PROGRAMME

- Notions et cadre réglementaires
- L'accompagnement des salariés
- Les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- La démarche de prévention

À NOTER

Cette lutte nous concerne tous, c'est un combat de fond à mener tant individuellement que collectivement. Pour la CFDT ce n'est pas un "effet de mode", elle porte cette voix depuis les années 70 et la portera tant que ce sera nécessaire. Mobilisons nous tous autour de cette lutte !

10

TROYES

2 octobre

51

REIMS

14 mai

54

NANCY

11 juin

55

BAR LE DUC

12 mars

57

METZ

4 décembre

88

ÉPINAL

13 novembre

68

MITTELWHIR

26 mars



Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration

3 jours

NOUVEAUTÉ

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Pour tout militant des Secteurs Privés et publics

OBJECTIFS

- Appréhender les notions, concepts et enjeux du développement durable et de la Transition Écologique Juste
- Connaître les différents moyens d'agir pour la Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration
- Construire un projet Transition Écologique Juste dans mon entreprise, mon administration

PROGRAMME

- Les enjeux
- Les objectifs mondiaux
- Le développement durable et la transition écologique juste à la CFDT
- L'action à mener dans mon entreprise ou mon administration

À NOTER

Cette formation vise à s'approprier les notions et concepts liés au développement durable et à la transition écologique. La mise en œuvre de cette thématique doit être un atout et un outil du dialogue social au plus près de la réalité du terrain professionnel.

51

CHÂLONS

24 au 26 septembre

57

METZ

9 au 11 avril



Communication écrite, focus sur le tract syndical

2 jours

**NOUVELLE
VERSION**

 Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?
Militants des Secteurs Privés et Publics
OBJECTIFS

- Identifier les informations que la CFDT a intérêt à diffuser aux salariés.
- Connaître les différents canaux du circuit de l'information, leurs contraintes et leurs opportunités afin de choisir le canal le plus adapté.
- Élaborer une information écrite, respectueuse des règles et des principes rédactionnels, qui met en valeur le message, tout en garantissant l'atteinte de l'objectif recherché.
- Situer le tract dans la communication d'une section syndicale.
- Identifier les principes de base d'une communication par tract efficace.
- Connaître les règles de diffusion des tracts et les bonnes pratiques

PROGRAMME

- Les informations à transmettre aux salariés
- Les canaux d'information
- Les enjeux de la communication pour une section syndicale
- La qualité d'un tract
- Les règles de base de la communication écrite
- Rédiger un tract
- La compression d'un message
- La distribution d'un tract

À NOTER

Nous avons tendance à penser que les salariés savent ce que nous faisons. Il n'en est rien ! Rédiger des tracts, informer nos collègues, est incontournable pour donner du sens à l'Action Syndicale et promouvoir notre engagement.

08

CHARLEVILLE
24 et 25 septembre

10

TROYES
16 et 17 octobre

51

REIMS
4 et 5 juin

52

CHAUMONT
28 et 29 mai

54

NANCY
14 et 15 mai

57

METZ
8 et 9 octobre

88

ÉPINAL
19 et 20 novembre

67

SCHILTIGHEIM
2 et 3 octobre

68

MITTELWHIR
12 et 13 mars

Communication orale

TRANSVERSE

2 jours

**NOUVELLE
VERSION**

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privés et Publics

OBJECTIFS

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler
- Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention et d'argumentation

PROGRAMME

- La communication non violente
- Le processus et les freins à la communication
- Préparer une intervention

À NOTER

L'expression orale est primordial dans le quotidien militant. En comprendre les mécanismes inconscients vous permettra d'améliorer la votre. Cette formation est participative et comporte des mises en situations.

51

CHÂLONS

12 et 13 mars

54

NANCY

26 et 27 mars

57

METZ

25 et 26 juin

88

ÉPINAL

4 et 5 juin

68

MITTELWHIR

10 et 11 avril

Communication numérique : cadre juridique et usage syndical

2 jours

IRT INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privés et Publics

OBJECTIFS

- Se servir des outils numériques et des réseaux sociaux pour l'action syndicale
- Construire sa stratégie de communication et de mobilisation avec les médias numériques

PROGRAMME

- La création et la mise à jour d'un blog
- La conception d'une ligne éditoriale
- La réglementation en vigueur
- L'utilisation de réseaux sociaux, d'un blog, d'un site internet dans une optique syndicale en articulation avec vos supports habituels

À NOTER

La communication numérique et les réseaux sociaux font désormais partie des usages personnels et professionnels. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils aident à la visibilité des actions engagées. En tant que militant de votre collectif vous portez publiquement un message au nom de l'organisation syndicale. L'usage des réseaux sociaux doit être maîtrisé pour une communication efficace et respectueuse des valeurs CFDT .

51

CHÂLONS

19 et 20 novembre

57

METZ

26 et 27 mars

88

ÉPINAL

2 et 3 décembre

68

MITTELWHIR

19 et 20 mars

Assister un salarié - Secteur Privé

TRANSVERSE

2 jours

Modèle de demande de congé :
M1 : pour tout militant
M7 : pour le conseiller du salarié

POUR QUI ?

Militants du Secteur Privé, conseillers du salarié

OBJECTIFS

- Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise
- Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

À NOTER

En tant que représentant du personnel, vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

51

REIMS

8 et 9 octobre

52

ST DIZIER

10 et 11 avril

54

NANCY

16 et 17 avril

57

METZ

14 et 15 mai

88

ÉPINAL

19 et 20 novembre

67

SCHILTIGHEIM

15 et 16 octobre

68

MITTELWHIR

23 et 24 avril

POUR QUI ?

Militants des Secteurs Privés et Publics, cadres ou non, voulant développer chez les cadres

OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les cadres et le management
- Identifier les préoccupations des cadres et leurs revendications pour oser proposer l'adhésion

PROGRAMME

- Les représentations syndicales sur les cadres
- Le syndicalisme d'adhérents en lien avec le développement des cadres
- Les attentes et les motifs d'adhésions des cadres
- Les choix politiques et pratiques syndicales CFDT à destination des cadres
- Le plan d'action pour améliorer la prise en charge des cadres dans la section syndicale
- La fidélisation des adhérents cadres

À NOTER

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Les cadres représentent 1 actif sur 6. Proposer l'adhésion aux cadres, c'est non seulement renforcer notre syndicalisme d'adhérents, fondement de la légitimité de la CFDT, mais aussi garantir la crédibilité de nos revendications pour ce public. Cette formation répond à ces enjeux et doit vous aider à lever vos craintes et construire votre plan d'action.

Grand Est

LIEU À DÉFINIR

**13 et 14 mars +
8 octobre**

**SELON LA
PROVENANCE DES
PARTICIPANTS**

POUR QUI ?

Militants animant des formations syndicales sans avoir été formés, militants souhaitant animer des formations syndicales

OBJECTIFS

- Cerner la fonction d'animateur
- Connaître et savoir déterminer les composantes d'une séquence de formation
- Connaître et maîtriser les étapes de la formation, des objectifs à l'évaluation.

PROGRAMME

- Les enjeux du démarrage d'une formation
- Les rôles et fonctions de l'animateur
- La gestion d'un groupe en formation
- Les mécanismes de l'apprentissage en pédagogie pour adultes
- Le lien entre les objectifs pédagogiques et les méthodes, techniques, outils et supports
- L'animation d'une séquence de formation
- La place de l'évaluation en formation pour s'approprier l'outil « Évaluation »
- Les pratiques actuelles en matière de formation syndicale à la CFDT
- Le fonctionnement de la formation à l'URI GE

À NOTER

L'URI GE propose tous les ans de nombreuses formations. La majorité des sessions sont animées par des militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagés à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez dans ce cadre acquis de l'expérience, l'animation de formations syndicales est peut-être faite pour vous. Pourquoi ne pas rejoindre le réseau d'animatrices et d'animateurs de l'URI GE...

57

METZ

**16 au 19 avril
25 au 28 novembre**

Mission d'accompagnement ARC

TRANSVERSE

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Des militants repérés par leurs syndicats au sein des instances, qui ont l'appétence et sont volontaires pour cette mission

Des militants membres des instances de structures interprofessionnelles de proximité

OBJECTIFS

- Se situer comme acteur de l'ARC
- S'inscrire dans le « A » de l'ARC et appréhender ce que recouvre l'accompagnement CFDT
- Mettre en œuvre l'accompagnement CFDT dans les 3 phases, à l'aide d'outils adaptés
- Poser un cadre et structurer la relation aux sections et militants

PROGRAMME

- Les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées pour cette formation. Ainsi, pour l'ensemble des séquences, des techniques qui s'inscrivent dans cette approche sont choisies afin de partir des représentations et expériences des stagiaires, en écho à la posture des accompagnants qui doivent partir des besoins des équipes, de leurs demandes et de leurs situations singulières.
- Alternance de travaux sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.

À NOTER

« Aucun militant, aucune section syndicale sans réponse », voici la vocation de ARC, si vous souhaitez en devenir un acteur, cette formation est pour vous.

51

REIMS

27 au 29 mars

54

NANCY

8 au 10 octobre

68

MITTELWHIR

25 au 27 juin



Pré-requis

- Les militants sollicités pour devenir accompagnants doivent avoir quelques années d'expériences du dialogue social en entreprise ou administration, ainsi que de l'animation d'un collectif d'adhérents. Ils sont membres des instances de syndicats ou de structures professionnelles ou interprofessionnelles de proximité.
- Avoir créé son espace adhérent, sur le site www.cfdt.fr

Une offre est en cours
d'élaboration en lien
avec les Fédérations des
Fonctions Publiques.

Les appropriations des contenus
par les animateurs / formateurs
s'organisent.

Dès que nous serons en capacité de
planifier des sessions aux mandats
CSE / CSA / F3SCT, nous vous
communiquerons les éléments.

Responsable de section - Secteur Public

2 jours

Modèle de demande de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Responsables de section des établissements des Fonctions Publiques

OBJECTIFS

- Repérer les fonctions, missions et attributions du responsable de section CFDT

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'établissement
- La place et le rôle du Responsable de Section dans la CFDT
- L'animation de la section syndicale

À NOTER

Vous représentez la CFDT dans un établissement du Secteur Public, cette formation vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle de Responsable de Section dans le cadre des valeurs et du projet CFDT.

54

NANCY

14 et 15 mai

55

BAR LE DUC

8 et 9 octobre

68

MITTELWHIR

16 et 17 avril



Nous ne planifions que peu de sessions, mais en cas de besoin supplémentaires, contactez la responsable formation.

Informier et accompagner les agents

2 jours

Modèle de demande
de congé : M1-FP

POUR QUI ?

Militants du Secteur Public

OBJECTIFS

- Connaître les droits et devoirs issus des statuts de la Fonction Publique pour informer et accompagner les agents

PROGRAMME

- Les différents statuts de la Fonction Publique
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire
- Les règles qui régissent le droit disciplinaire, les ruptures
- L'entretien avec l'agent, la direction
- Le lien avec la section, le syndicat

À NOTER

Cette formation vous permettra de repérer le cadre statutaire et juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des agents dans les trois versants de la Fonction Publique.

51

CHÂLONS

28 et 29 mai

57

METZ

22 et 23 octobre

67

STRASBOURG

19 et 20 mars



Nous ne planifions que peu de sessions, mais en cas de besoin supplémentaires, contactez la responsable formation.

À destination des responsables politiques

Les syndicats ont exprimé une forte attente quant à des formations support de leur structuration et de leurs diverses responsabilités.

L'offre pourra être complétée en fonction des besoins exprimés et de notre capacité d'animation.

3 jours

Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Militants gestionnaires de la base de données des adhérents

OBJECTIFS

- Permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat (ou UTR) :
- Gérer les accès utilisateurs
- Gérer le fichier des structures du Syndicat
- Gérer le fichier des adhérents
- Gérer les cotisations
- Gérer un exercice annuel, selon le type de contrat choisi.

PROGRAMME

- Les fonctionnalités du logiciel GASEL
- Accès et sécurité des données
- Gestion des structures et des sections
- Gestion des adhérents
- Éditions
- Gestion des cotisations
- Gestion d'un exercice

À NOTER

Depuis 2014, la confédération s'est dotée de l'outil GASEL pour gérer les adhérents. Elle propose un temps d'appropriation, via l'URI, pour en faciliter l'utilisation au quotidien. Cette formation a pour objectif de permettre au gestionnaire du fichier de gérer au quotidien son syndicat : de la gestion des adhérents à la collecte des cotisations en passant par la gestion des exercices.

10

TROYES

14 au 16 mai

52

ST DIZIER

24 au 26 septembre

57

METZ

20 au 22 mars



Venir avec un ordinateur portable, les codes de connexion du syndicat et une clef USB



Modèle de demande de congé : M1

POUR QUI ?

Trésoriers, trésoriers adjoints, gestionnaires de fichiers (mise à jour du fichier), membres de bureau ou d'exécutif (SG, formation, développeur, ...)

OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de Gasel au service de sa structure.
- Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.

PROGRAMME

- Adhésion en ligne
- Transfert d'adhérent
- Signature SG
- Gestion des préférences
- Administration des communications
- Informations complémentaires (tables locales)
- Maîtrise des fonctions avancées
- Lecture et exploitations des tableaux de bord (notions excel)
- Modification en masse
- Communication personnalisée (notion publipostage)

10

TROYES

18 et 19 juin

52

ST DIZIER

22 et 23 octobre

57

METZ

29 et 30 avril



Pré-requis

- Apporter un ordinateur portable, avec un système d'exploitation à jour, et un tableur installé
- Avoir un accès administrateur Gasel sur sa structure, testé sur cet ordinateur portable (*éviter tablette*)
- Avoir suivi la formation Gasel niveau 1 ou être à l'aise sur Gasel sur la plupart des recherches et exportations

3 jours

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Les personnes qui utilisent ou utiliseront Trésor'syndicat régulièrement

OBJECTIFS

- Répondre aux obligations de transparence financières qui oblige chaque année, toutes les organisations syndicales à tenir une comptabilité d'engagement et à publier leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Être accessible par tous
- Permettre d'associer le collectif aux décisions budgétaires

PROGRAMME

- Utilisation du logiciel Trésor'Syndicat :
- _ Environnement et Navigation
 - _ Paramétrage administratif du syndicat
 - _ Postes budgétaires
 - Classement des pièces comptables
 - Saisie d'écriture
 - _ Mono-ligne
 - _ Multi-lignes
 - _ Cotisations
 - _ Virement financier
 - _ À imputer sur une autre année
 - Facturation
 - Rapprochement bancaire
 - Moteurs de recherche
 - Gestion de l'exercice
 - _ Clôturer un exercice
 - _ Ouvrir un exercice
 - États de synthèse
 - _ Compte résultat
 - _ Bilan
 - _ Annexe
 - Publication des comptes

57

METZ

16 au 18 janvier
Niveau 2

51

CHALONS

9 au 11 avril
Niveau 1
8 au 10 octobre
Niveau 2

67

STRASBOURG

28 au 30 mai
Niveau 1
19 au 21 novembre
Niveau 2

Repères pour les responsables politiques, actuels ou à venir

RESPONSABLE

8
jours
"cursus"

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Pour les militants intéressés/amenés à prendre des responsabilités dans leur syndicat et à ceux récemment montés en responsabilité.

OBJECTIFS

- Permettre aux organisations de prendre en charge le renouvellement des responsables
- Améliorer l'anticipation des départs et faciliter la prise de responsabilité
- Asseoir la culture politique et identitaire de l'organisation dans sa dimension professionnelle et interprofessionnelle
- Donner aux militants les éléments de compréhension du fonctionnement de la CFDT et de son projet pour les travailleurs et la société

PROGRAMME

- Les moments clés de l'histoire de la CFDT et les caractéristiques de l'organisation pour comprendre sa spécificité, son ancrage réformiste
- Le rôle et le positionnement CFDT dans l'action syndicale européenne
- La mise en œuvre des valeurs de la CFDT dans sa structuration pour faire vivre la démocratie
- Le rôle du syndicat : structure politique de base de la CFDT
- La construction d'une politique revendicative autour d'une priorité fédérale ou régionale
- Le mandatement et ses conditions de mise en œuvre
- Les enjeux d'un congrès CFDT
- Les enjeux stratégiques du fonctionnement d'un collectif syndical CFDT
- Les enjeux stratégiques du fonctionnement d'un collectif syndical CFDT
- Les conditions du travail en équipe

À NOTER

Cette formation longue et motivante a pour vocation de former des militants récemment montés en responsabilités et futurs responsables. Elle donne les outils de compréhension du fonctionnement politique de la CFDT et permet d'aborder l'histoire et les positionnements de notre organisation. Dans le cadre d'un tutorat par un responsable expérimenté issu d'une commission exécutive, un temps important est dédié à l'analyse du fonctionnement d'un syndicat CFDT.

Grand Est

LIEU À DÉFINIR

26 au 28 novembre (S1)



POUR RAPPEL

Cette formation se déroule sur un cursus de 2x3 jours + 1x2 jours, en internat pour la cohésion du groupe. Les deux sessions suivantes seront planifiées avec le groupe.

Un tutorat avec les responsables politiques syndicaux actuels est organisé pour chacun.

IMPORTANT

Il est impératif de suivre ces 3 sessions pour valider ce cursus (les sessions s'articulant l'une à l'autre, il n'est pas possible de déroger à ce principe).

Manager un collectif syndical

RESPONSABLE

3 jours

Modèle de demande
de congé : M1

POUR QUI ?

Cette formation est plus particulièrement destinée aux militants en situation d'animer un collectif syndical

OBJECTIFS

- Connaître et adapter le rôle de manager dans un lien non hiérarchique
- Identifier les sources de la motivation individuelle
- Mobiliser et organiser une équipe autour d'un projet
- Déléguer et contrôler l'exercice d'une mission
- Évaluer les compétences
- Anticiper et préparer l'évolution d'une équipe syndicale

PROGRAMME

- Les différents types de management
- Le management dans les valeurs de la CFDT
- L'amélioration de la communication
- La mobilisation du collectif
- Les relations interpersonnelles
- Les principes de délégation
- Les bases de la résolution de conflits
- Les sources de la motivation
- La relation entre le mandat et le pouvoir
- Les limites du management non hiérarchique

À NOTER

Le management à la CFDT est dit "non-hiérarchique" d'où sa complexité. Cette formation vous donnera des clés pour dynamiser et guider votre collectif.

Grand Est

LIEU À DÉFINIR



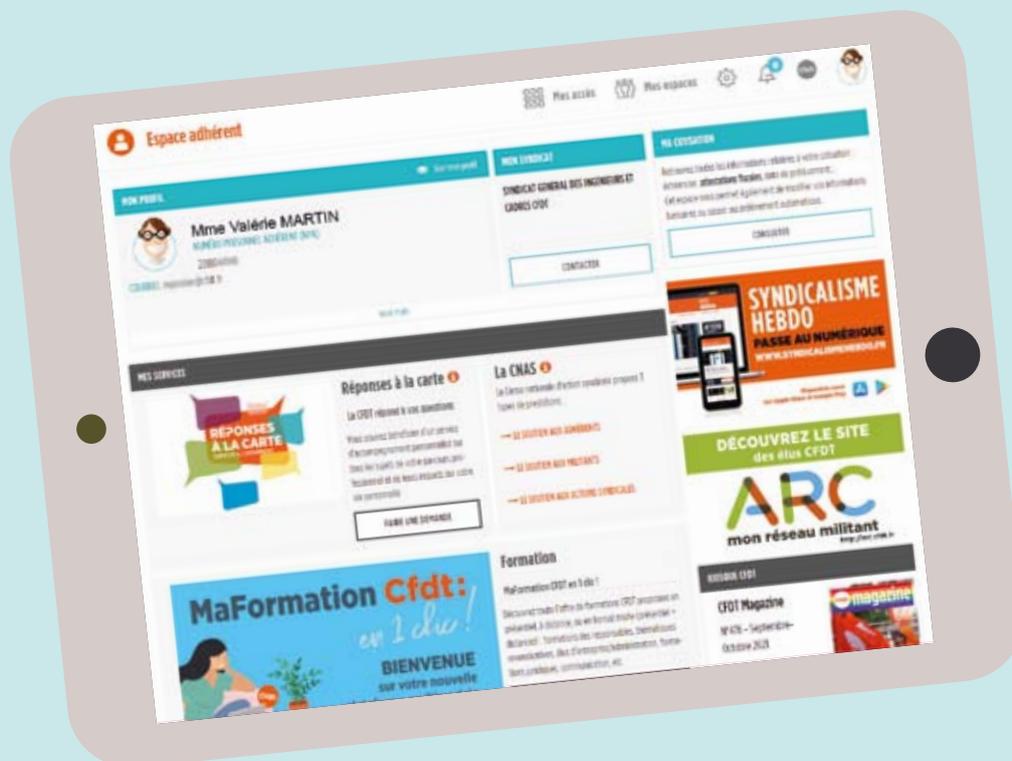
Cette formation sera planifiée selon la demande.
Adressez vos demandes par mail à la responsable formation syndicale : carole.perrin@grandest.cfdt.fr



MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation Cfdt en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.**
- **Contactez directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles, pour les consulter ou les mettre à jour.**
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité de votre fédération et de votre région.**
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPAC.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

La formation a un coût. Si nous voulons assurer l'ensemble des formations, faire plus et mieux, il nous faut développer une politique financière à hauteur de nos ambitions, tout en maintenant la gratuité pour les militants et les syndicats.

LES PRISES EN CHARGE

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais pédagogiques pour les élus des CSE, les membres des commissions SSCT et les référents "harcèlement" mandatés par le Comité Social et Économique.

Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à facturer à l'employeur pour les formations en lien avec ces mandats.

Pour les autres formations, militants du Secteur Privé pensez à adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à votre employeur, selon les possibilités de financement.

Nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou comité social. Chaque formation facturable nous permet de planifier d'autres thèmes tout en maintenant la "gratuité" aux adhérents, militants et syndicats, bien qu'elle ait un coût.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Ne renoncez pas à votre projet de formation ! Contactez nous par mail :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

TARIFICATION

380 €* pour la formation des membres des Comités Sociaux Économiques pour les missions SSCT et les référents harcèlement du CSE du **Secteur Privé**, et les membres de la formation spécialisée de certains **Secteurs Publics**,

120 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, le Code du Travail prévoit un financement par le CSE, lorsque plus de 300 salariés. En cas de difficulté, contactez-nous,

60 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE du **Secteur Privé**, si un financement est possible par le CSE, lorsque moins de 300 salariés,

17,50 € de frais de repas,

70 € par nuitée de frais d'hébergement et petit déjeuner,

les déplacements, au réel à 0,22 € par km, entre le domicile et le lieu de formation.

*** Tarif par jour et par stagiaire**



La charte financière de l'URI GE déterminant, entre autres, les taux de remboursements est en cours de révision. Elle sera validée lors d'un prochain Bureau Régional. Les nouveaux taux seront communiqués après validation.

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
<p>Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale</p>	<p>Oui par l'employeur <i>Article L 2145-5 et L 2145-6 du Code du Travail</i></p>	<p>Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.</p> <p>Possibilités de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'employeur, en cas de négociation favorable • par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire dans le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE - <i>Art L 2315-61 du Code du Travail</i> • à défaut par la CFDT
<p>Formation Économique des élus du CSE Secteur Privé</p>	<p>Oui par l'employeur <i>Articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail</i></p>	<p>Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CSE pour les titulaires</p> <p>Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens</p> <p>Une convention est transmise au CSE lors de l'inscription</p>
<p>Formation SSCT (Privé et public) et référent harcèlement du Secteur Privé</p>	<p>Oui par l'employeur <i>Article L 2315-18 du Code du Travail</i> <i>Décret n°85-603 du 10 juin 1985</i> <i>Décret n°2021-571 du 10 mai 2021</i></p>	<p>Prise en charge par l'employeur pour les élus titulaires et suppléants et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes</p> <p>Membres de la FSSSCT du Secteur Public selon dispositions réglementaires variables.</p>

UN DOUTE SUR LE FINANCEMENT ?

Vous n'êtes pas au clair sur le financement ou la prise en charge de votre formation ?

Ne renoncez pas à votre projet de vous former. Contactez la responsable formation :

carole.perrin@grandest.cfdt.fr



La formation a un coût. Aussi, nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou CSE pour le Secteur Privé.

PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

___ par l'entreprise ou l'établissement,

___ par le CSE des entreprises de + 50 salariés du Secteur Privé sur le budget de fonctionnement.

À défaut, la CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est à privilégier dans un soucis de sécurité.

LIEUX

La participation aux formations doit être privilégiée dans le lieu le plus proche de son domicile au regard des sessions et thématiques proposées.

Néanmoins, si je veux participer à une session éloignée, cela est possible par validation de la responsable formation syndicale.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,

0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,

0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,

sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.

Parking : dans la limite de 5 €/jour par voiture maximum, sur présentation du justificatif.

Pas de remboursement des frais de taxi.

Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.



La charte financière de l'URI GE déterminant, entre autres, les taux de remboursements est en cours de révision. Elle sera validée lors d'un prochain Bureau Régional. Les nouveaux taux seront communiqués après validation.

Grâce à son réseau, la CFDT se charge des réservations d'hébergement et de repas pour que la participation à la formation se passe dans les meilleures conditions.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation, si vous en faites la demande.

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

- _ **par l'entreprise, le CSE, l'établissement** : une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature par le financeur.
- _ **par le CFDT** : à défaut d'autres financements, la CFDT prend en charge l'hébergement en chambre double lorsqu'un trajet domicile / lieu de formation dépasse 100 km ou 1h15.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de la confirmation d'inscription. Vous recevrez un mail et vous devrez renseigner, via le lien, le formulaire qui vous sera soumis. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.



REPAS

La restauration méridienne est organisée et prise en charge directement par la CFDT pour ceux qui ont confirmé leur présence par retour de mail après convocation. Vous aurez la possibilité de préciser vos spécificités alimentaires dans le même formulaire que pour vos hébergements.

Aucun remboursement ne sera opéré.

Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.

Le repas du soir, lorsqu'il ne peut être pris dans le lieu d'hébergement et payé directement par la CFDT, est remboursé dans la limite de 17,50 € par stagiaire, sur présentation du ticket de caisse.

En cas de convention avec l'employeur, l'établissement ou le CSE, les repas sont refacturés à ceux-ci.



Les droits à congés C.F.E.S.E.S.

Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

Code du Travail : articles L 2145-1 à L 2145-13

Fonction publique d'état : décret n°84-474 du 15 juin 1984 - décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020

Fonction publique territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985 - décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Fonction publique hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988 - décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021

DURÉE DU CONGÉ

12 jours par an par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.

6 jours supplémentaires pour les salariés du **Secteur Privé** appelés à exercer des fonctions syndicales ou les animateurs de formations syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise, au-delà de la formation économique.

Article L 2315-61 du Code du Travail

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur Privé : l'employeur a obligation de maintenir **la rémunération totale** du participant à la formation.

Article L 2145-6 du Code du Travail

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (*sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci*).

La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Article L 2145-10 du Code du Travail

Législation sur le congé de formation

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

Le salarié adresse à l'employeur, au moins **trente jours avant le début de la formation**, une demande l'informant de sa volonté de bénéficier d'un congé de formation. Il précise la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Article R 2145-4 du Code du Travail / Statut pour la fonction publique, voir modèle de demande.

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Une non réponse vaut acceptation. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Article R 2145-5 du Code du Travail

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur Privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme du CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Article L 2145-11 du Code du Travail

Fonctions publiques

Les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP (*Commission Administrative Paritaire*) lors de la prochaine réunion.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à chaque mandat, contactez votre syndicat.

Congé de Formation Économique Sociale Environnementale et Syndicale

C.F.E.S.E.S.

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ

SECTEUR PRIVÉ

M1



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC

M1-FP



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite un congé de formation syndicale du au..... pour suivre la formation organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),

décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),

décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

.... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

POUR LES ÉLUS TITULAIRES DU CSE DES ENTREPRISES

+ 50 SALARIÉS ARTICLE L2315-63

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CSE mais imputé sur la durée du CFESSES.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le budget de fonctionnement du CSE (L 2315-63)

Pour bénéficier du financement de la formation :

→ la demande de prise en charge des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CSE. Une convention de prise en charge sera envoyée par mail au militant pour transmission au CSE.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CSE

M2



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite une mise en congé du au, pour suivre un stage de formation économique pour les élus du CSE, d'une durée de jours conformément à l'article L2325-44.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

INFO !!

Lorsque la formation se fait en deux parties, indiquez l'ensemble des dates concernées lors de la demande pour éviter le refus de la seconde partie.

Pour les salariés du Secteur Privé en CSE + 50 salariés et les référents harcèlement Article L 2315-18 et R 2315-20 à 22

Le choix de l'organisme de formation appartient à chaque élu, votre employeur ne peut vous imposer son choix, ni les autres élus d'ailleurs.

DURÉE DU CONGÉ

- _ 5 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1^{er} mandat (*peu importe l'effectif de l'entreprise*)
- _ 3 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2^{ème} mandat
- _ 5 jours de formation pour tous les élus CSE membres de Commission SSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés au 2^{ème} mandat

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESSES. La formation concerne les élus titulaires et suppléants.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur. Une convention est envoyée à la validation de l'inscription.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DU CSE - MISSIONS SSCT

M3



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au et du au, pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT, d'une durée de jours, conformément à l'article L 2315-18 du Code du Travail. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi. Conformément aux articles R 2315-20 à 22 du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Formation spécialisée SSCT

Secteur Public

Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants, la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 (FPE), n°2021-571 (FPT), n°2021-1570 (FPH) pour les agents de la fonction publique.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT

M4

F.P. TERRITORIALE



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et au décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT

M5

F.P. HOSPITALIÈRE



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 et du décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 380 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Formation spécialisée SSCT Secteur Public

EN-PRATIQUE

**Pour les élus du Secteur Public Article L 2315-18, R 4614-21 et suivants,
la circulaire FP/4 n°1871 du 24/01/96 et les décrets n°2020-1427 (FPE),
n°2021-571 (FPT), n°2021-1570 (FPH) pour les agents de la fonction publique.**

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION DES MEMBRES DE LA FSSSCT

M6

F.P. ÉTAT



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres de la FSSSCT, d'une durée de jours, conformément aux décrets n°2016-1403 du 18 octobre 2016 et n°2020-1427.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Les salariés qui exercent les fonctions de « conseiller du salarié » bénéficient d'un Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale selon l'article L 1232-12.

Ainsi, l'employeur accorde des autorisations d'absence pour les besoins de sa formation dans la limite de deux semaines par période de trois ans suivant la publication de la liste des conseillers par le Préfet.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

M7



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicale de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Malakoff Humanis est là pour vous !

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sont nombreuses. Chaque jour, nous accompagnons nos assurés et leur famille avec des solutions concrètes, un accompagnement personnalisé et des aides financières ⁽¹⁾ autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.

Notre objectif ? Protéger et améliorer la qualité de vie de chacun avec :

- des dispositifs sur-mesure pour vivre le handicap autrement,
- des solutions concrètes pour ceux qui prennent soin d'un proche au quotidien,
- un accompagnement personnalisé pour faciliter le retour à l'emploi des personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie grave,
- des réponses aux questions et des solutions pour aborder sa retraite en douceur,
- des services qui protègent les salariés et leur famille dans tous les moments de la vie même les plus difficiles.

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis place l'humain au cœur de ses solutions d'accompagnement et de ses innovations pour offrir à ses clients la meilleure qualité de services. Engagé pour une société plus inclusive, Malakoff Humanis est convaincu que les entreprises ont un rôle à jouer au sein de la société et qu'elles doivent contribuer à la rendre plus juste et plus inclusive.

Vous souhaitez découvrir et/ou souscrire à nos offres, rendez-vous sur notre site internet : malakoffhumanis.com



Héros du quotidien, les aidants ont besoin de soutien.

Saviez-vous qu'en France aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 est un aidant ⁽²⁾ ? C'est à dire une personne qui vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle. Par manque de temps, stress, difficultés d'organisation... les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux (absentéisme, concentration, fatigue...).

Malakoff Humanis, leur donne un coup de pouce avec des services concrets et des aides financières pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou en cas d'hospitalisation, profiter d'un répit, accompagner un proche en fin de vie, se renseigner sur les démarches (Ligne Info Aidant) ou en savoir plus avec un site internet d'informations, d'orientation et de services pour les aidants et les aidés (essentiel-autonomie.com).

(1) Nos aides sont attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics. (2) Source : Baromètre et santé et qualité de vie au travail, réalisé auprès de 3500 salariés du secteur privé, Malakoff Humanis 2018.

Retrouvez-nous sur
malakoffhumanis.com





La CFDT met à disposition de ses adhérents une plateforme multimodale pour leur permettre de suivre, en sus des formations en présentiel, des modules en e-learning, en classe virtuelle ou en format mixte (*présentiel + distanciel*).

Il existe de nombreuses formations CFDT pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat CFDT dans l'entreprise ou l'établissement. Ces formations sont proposées par l'URI et la Fédération de rattachement de l'adhérent.

Pour l'URI Grand Est, vous pourrez retrouver les dates et lieux des formations proposées. Il est également possible de suivre le nombre de places disponibles ainsi que vos inscriptions au fil de l'eau.

À ce jour, vous pouvez suivre en e-learning des formations comme « *Bienvenue* » pour vous permettre de découvrir et de mieux comprendre la CFDT et son fonctionnement avant d'avoir, le temps de participer à une session plus complète en présentiel.



L'inscription en ligne n'est pas disponible par ce biais, mais vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription via la page de chaque formation.

MaFormation CFDT en 1 clic, est accessible depuis votre Espace adhérent !

Si ce n'est encore fait, c'est le moment d'activer votre espace adhérent sur le site CFDT.FR

Pour cela rien de plus simple : identifiez-vous grâce à votre NPA (*numéro personnel d'adhérent*) qui figure sur votre carte d'adhérent.



PLUS DE *PROXIMITÉ* POUR SE *FORMER PLUS*



Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur Formation - 6 rue Mon Désert 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

grandest.cfdt.fr
